

En outre, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le prêt agricole canadien, le montant du dépôt exigé de celui qui présente une demande de prêt agricole a été augmenté de \$10 qu'il était auparavant, à 2 p. 100 de la valeur du prêt ou \$50. Étant donné que la valeur des terres et des prêts a augmenté considérablement, il est rare que la demande présentée ne requiert pas le dépôt maximum de \$50.

Cette disposition est bien faite pour décourager ceux qui songeraient à demander un prêt agricole. Je proposerais qu'on envisage de réduire ce dépôt de \$50 exigé maintenant au montant de \$10 qu'il était autrefois. J'estime qu'un dépôt de \$10 est suffisant pour éliminer les demandes ennuyeuses et peu sérieuses que les représentants de la Société du crédit agricole auraient à étudier; par contre, le fait de porter ce dépôt à \$50 est suffisant pour en décourager un bon nombre à demander des prêts dont ils pourraient profiter et qui pourraient aider l'économie dans l'ensemble.

C'est à peu près tout ce que j'ai à dire, monsieur le président, sauf ceci que je veux vous signaler. On a demandé de temps à autre que la main-d'œuvre agricole soit assujétie à la loi sur l'assurance-chômage. Je me permets d'inviter le ministre à user de son influence, dans l'intérêt de l'agriculture, afin que la question reçoive l'attention qu'elle mérite. Il y a peut-être des difficultés à surmonter pour arriver à assujétir la main-d'œuvre agricole à la loi sur l'assurance-chômage, mais il n'en reste pas moins qu'à l'heure actuelle les agriculteurs éprouvent des difficultés à engager de l'aide.

Les ouvriers répugnent à accepter de l'emploi sur la ferme, n'y étant pas protégés par l'assurance-chômage. Les cultivateurs ont déjà assez de mal à obtenir la main-d'œuvre nécessaire, en raison des salaires élevés que verse l'industrie, sans avoir à surmonter cet autre obstacle: l'absence d'assurance-chômage pour les gens qu'ils tâchent d'attacher à leur service.

(Texte)

**M. Martel:** Monsieur le président, avant l'adoption du premier poste des crédits du ministère de l'Agriculture, j'aimerais faire quelques remarques, aussi brèves que possible, concernant les points particuliers à ma région. Je ne reprendrai pas les arguments déjà formulés depuis le commencement du débat sur les crédits du ministère de l'Agriculture; je me bornerai à relever quelques points particuliers à ma région.

Je veux rappeler ici au ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) la correspondance échangée avec son prédécesseur depuis la demande que j'ai soumise, ici même au comité,

[M. Thomas.]

lors d'une session précédente, touchant l'établissement d'une ferme expérimentale dans la région Nord-Ouest du Québec.

Depuis nombre d'années, cette question revient régulièrement sur le tapis; depuis au delà de vingt ans, oserais-je dire.

A un certain moment, nous avons eu dans notre région, tout près d'Amos, dans une localité aujourd'hui connue sous le nom de La Ferme, un commencement de ferme expérimentale. Mais voilà qu'un jour le ministère fédéral de l'Agriculture a décidé, sans tambour ni trompette, pourrait-on dire, de transporter à Kapuskasing, dans le nord de l'Ontario, cette ferme expérimentale.

Depuis lors, les cultivateurs de ma région doivent se rendre jusque dans le Nord ontarien, par conséquent parcourir une distance de 300 milles, pour obtenir les résultats des recherches et des expérimentations qui se font à la ferme expérimentale fédérale de Kapuskasing.

Il est généralement admis aujourd'hui dans notre région—cette question peut d'ailleurs être facilement vérifiée par le ministre auprès de ses fonctionnaires—que la ferme expérimentale qui dessert cette partie du pays et qui est localisée à Kapuskasing, en Ontario, couvre un très vaste territoire qui se situe entre Hearst, en Ontario, et Senneterre dans le Québec. Elle couvre donc une bonne partie de la circonscription de Chapleau, que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre.

Ce territoire s'étend sur une distance d'environ 400 milles de longueur de l'est à l'ouest et de 200 milles de largeur du nord au sud. C'est plus qu'un territoire, on pourrait même dire que c'est une province.

Selon les informations que j'ai pu obtenir des intéressés et particulièrement de l'UCC du diocèse d'Amos, plusieurs demandes ont été faites en ce sens.

L'UCC m'a adressé copie d'une résolution, adoptée lors d'une assemblée des délégués de 40 syndicats de la fédération de l'UCC du diocèse d'Amos, laquelle se lit comme il suit:

En conséquence de nos besoins et pour nous rendre à l'expression répétée de nos derniers congrès, les responsables de la fédération de l'UCC d'Amos vous prient de faire tout en votre pouvoir pour doter la région du Nord-Ouest québécois, d'une ferme expérimentale bien adaptée à nos besoins et située au cœur de notre région.

Je vous ai décrit le territoire qui dépend de la ferme expérimentale de Kapuskasing. Je puis ajouter que les fermes, environ 11,000, s'étendent sur une superficie d'un million et quart d'acres et sont occupées par des cultivateurs du Nord-Ouest québécois de ma région. Au fait, un grand nombre de ceux-ci vivent dans ma circonscription.

Ce chiffre de 11,000 fermes réparties sur un million et quart d'acres de notre région est quatre fois plus élevé que celui que l'on